

MODALITES D'AUDIT DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE LABELLISATION

1. Demande d'adhésion au label qualité :

L'instruction de la demande d'adhésion se fait en 2 étapes :

- → un audit administratif en distanciel : examen de pièces justificatives
- → un audit au sein de l'établissement par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière

2. Pendant la durée du label

Un audit de surveillance aura lieu entre le 14ème et le 22ème mois suivant la signature du contrat de labellisation

3. Renouvellement du label :

Un audit sur site sera diligenté dans les 4 mois qui précèdent la fin du contrat de labellisation